



QUESTION ECRITE

Autonomisation du Foyer des Planchettes : un bilan ? Autonomisation de la Maison de l'Enfance : un projet réalisable ?

Le groupe PCSI a déposé un postulat le 27 septembre 2018 portant sur l'autonomisation de la Maison de l'Enfance. Défendu en séance du 13 décembre 2018, il a été accepté par le Conseil de Ville à une majorité évidente.

La question écrite du groupe PCSI porte sur l'avancée de ce dossier.

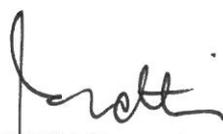
Pour commencer il faut d'abord faire un bilan de l'expérience d'autonomisation du Foyer des Planchettes qui est un processus modèle et voir, du point de vue de l'organisation et des finances de la Municipalité si c'était une bonne idée et si ce modèle peut être reproduit pour d'autres institutions de la Municipalité.

Ensuite il faut analyser la faisabilité d'une autonomisation de la Maison de l'Enfance. Le calendrier d'application doit dépendre du crédit et des travaux d'agrandissement et de réunification des locaux de la Maison de l'Enfance en un site. Ensuite il faut évaluer, du point de vue de la gouvernance, des ressources humaines, des financements, des liens avec le Canton et de la propriété patrimoniale, si cet exercice est favorable à la Municipalité.

Nos questions au Conseil Municipal sont :

- **Quel bilan tire le Conseil Municipal de l'exercice d'autonomisation du Foyer des Planchette, en termes d'avantages et de désavantages pour la commune ?**
- **Quelle est l'avancée du projet d'agrandissement et de réunification de locaux de la Maison de l'Enfance ?**
- **Où en est le projet d'autonomisation de la Maison de l'Enfance, surtout en projections de gouvernance, de personnel, de finances, de propriété patrimoniale, de rapport avec le Canton ?**

Nous remercions le Conseil Municipal de ses réponses


PCSI Porrentruy
Pierre-Olivier Cattin